

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LES BRESEUX

Séance ORDINAIRE du 20 août 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt août le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Étaient Présents : Carole BERNARD, Virginie HENRY, Annie MERCIER, Elise MESSINGER, François BANDELIER (arrivée 20h04), Samuel BULLIARD, Lionel SALA et Jean-Pierre SANDOZ.

Étaient Absents Excusés : Richard GIRARDCLOS

Procuration(s) donnée(s) : Richard GIRARDCLOS à Virginie HENRY

Secrétaire de la séance : Samuel BULLIARD

Date de convocation : 13/08/2019

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 juillet
3. Délibération rapport de la CLECT
4. Délibération travaux caveau d'avance
5. Décision modificative budget Lotissement
6. Délibération vente de terrain communal

Questions diverses

Choix entreprise travaux sécurité routière

Devis bicouche ferme Vieillard

Devis imprégnation chemin du Bourbet

Comptable à la trésorerie

DÉLIBÉRATIONS

- | | |
|---------|------------------------------------------|
| 37-2019 | Délibération rapport de la CLECT |
| 38-2019 | Délibération travaux caveau d'attente |
| 39-2019 | Décision modificative budget Lotissement |

OUVERTURE DE SÉANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Alexandre MONNET, Maire.

-1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité : Samuel BULLIARD

-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2019

Rapporteur : Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 juillet.

Le procès-verbal est adopté par **7 voix pour 0 voix contre et 0 abstention**

-3 37-2019 DÉLIBÉRATION RAPPORT DE LA CLECT

Vu les délibérations du conseil communautaire du 28/09/2016 et 19/01/2017 instaurant respectivement la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et la composition de la CLECT,

Vu la réunion de la CLECT du 26/06/2019 présentant les méthodes d'évaluation des charges communales 2018 devenues intercommunales ou communales en 2019 et validant le rapport définitif de la CLECT soumis à l'approbation de conseils municipaux dès le 11/07/2019,

Le Maire propose aux conseils municipaux de se prononcer sur le rapport du 26/06/2019, tel qu'il a été soumis par le Président de la CLECT. Le Maire rappelle que les conseils municipaux disposent d'un délai de trois mois à compter du 11/07/2019 pour se prononcer soit avant le 11/10/2019.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu,
- adopte le rapport de la CLECT du 26/06/2019.

Vote : **9 voix pour 0 voix contre 1 abstention**
Visa du contrôle de légalité : 23/08/2019 Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Le montant attribué à la Commune est de 3 555 € comme l'année précédente.

-4 38-2019 DÉLIBÉRATION TRAVAUX CAVEAU D'ATTENTE

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a quelques temps la Société Previtalli, avait mis en place un caveau sur le cimetière communal. Les pompes Funèbres de Charquemont se sont aperçues que le caveau était en très mauvais état et qu'il ne pourrait être vendu dans l'état. Ils nous ont donc fourni un devis d'un montant de 750 € HT pour faire un coffrage, le coulage d'un socle et la pose de trois plaques de fermeture.

Le Conseil Municipal entendu et après en avoir délibéré

- * Valide le fait de refaire faire le caveau par les Pompes funèbres de Charquemont pour un montant de 750 € HT et 900 € TTC (neuf cent Euros)
- * Autorise Mr le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tous documents nécessaires

Vote : **10 voix pour 0 voix contre 0 abstention**
Visa du contrôle de légalité : 23/08/2019 Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Le prix de vente de ce caveau deux places pourrait être de 2 450 €.

-5 39-2019 DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET LOTISSEMENT SOUS LA VELLE

Lors de la création du budget, une erreur de l'attribution de chapitre s'est glissée. Il faut donc diminuer le chapitre 011 d'un montant de 1 500 € et augmenter le chapitre 043 du même montant.

Vote : **10 voix pour 0 voix contre 0 abstention**
Visa du contrôle de légalité : 23/08/2019 Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-6 PROPOSITION CONCERNANT TERRAIN COMMUNAL

Monsieur Christophe BOITEUX a écrit à la Commune le 12 août 2019, afin de se porter acquéreur de la parcelle AI339 d'une superficie de 271 m² qui jouxte sa propriété située au 1 rue des Tilleuls. En effet, il semblerait que des personnes, venant rechercher leurs enfants à l'abri de bus, prennent ce terrain pour un parking, ce qui gêne les locataires de maison blanche. Monsieur Christophe BOITEUX souhaiterait macadamiser devant la maison et vers le garage. La Commune a la possibilité soit de vendre cette parcelle comme terrain d'aisance au prix de 7,50 m² soit de donner une jouissance au propriétaire. Le Conseil Municipal, après discussion, souhaiterait un échange de terrain pour éventuellement faire un parking.

- QUESTIONS DIVERSES

Choix entreprise travaux sécurité routière : Deux devis ont été demandé = 5 panneaux cédez le passage, 2 panneaux zone 30, 1 miroir + peinture parking école, mairie, stop, au nouveau cédez le passage et 4 passage piétons. Société Franche Comté signaux = (1932 + 1305.36) 3 237.36 € TTC et Signaux Girod = 1834.60 sans les dents de requin dans la zone 30 (nouveau devis demandé durant les congés).

Le Conseil Municipal à l'unanimité a sélectionné la société Signaux Girod.

Devis bicouche ferme Vieillard : La Société Vermot nous a fourni un devis pour un montant de 2 040,60 € TTC. Monsieur Vieillard est d'accord pour payer la moitié comme mentionné dans les Conseils Municipaux du 25 juin et 9 juillet.

Devis imprégnation chemin du Bourbet : un devis a été demandé à la Société Vermot afin d'éviter que par temps de pluie le chemin ne s'abîme. Le Devis s'élève à 864 € TTC. Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

Comptable à la trésorerie : Monsieur Mickaël GOUGAT prendra ses fonctions le 2 septembre 2019 en remplacement de Monsieur Claude MATTERA.

Rocher du Bourbet : un arrêté pour l'interdiction du passage des véhicules à 4 roues a été validé le 14 août 2019. La Communauté de Communes doit installer une barrière avec cadenas et barbelés mais lais un passage pour les animaux.

Terrain prolongement lotissement : Suite au courrier rédigé à la commission des baux ruraux pour demander l'autorisation à Monsieur le Préfet de poursuivre la procédure de signification par voie d'huissier, du congé de la parcelle AI 407, louée par Monsieur Laurent CHOPARD. Le Préfet nous a répondu en date du 30 juillet pour nous informer que par arrêté DDT25-EAR-APAR-2019-07-15-002 du 15 juillet 2019 il refusé la résiliation du bail portant sur la parcelle AI 407.

Procédure fourrière animale : Voir feuille annexe.

Commémoration : le 7 septembre se déroulera la commémoration des Héros de la Résistance à la Combe de l'Auge.

SDIS25 : le 4 septembre : prise de commandement aux pompiers à Maiche par le lieutenant Guillaume GILLIOT.

Film : le 30 et/ou 31 août une partie d'un film va être tournée à l'Église, au cimetière et aux Rochers du Bourbet.

Demande de but : Suite du CM du 9 juillet, Monsieur Christophe BINET se propose de niveler le terrain avant la pose de buts qui seraient à prévoir au budget 2020. Une demande de devis a été faite à la Société Sémio.

Clos Benoit : Les barrières installées au deuxième trimestre 2016 s'abîment. Il faut voir de quoi cela provient.

Accueil du mercredi : uniquement 2 pré-inscriptions donc le projet ne se fera pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h28.

Le Maire,
Alexandre MONNET